

**DÉCRET N° 2025 – 082 DU 19 FEVRIER 2025**  
portant nomination de monsieur **Ousmane ISSA BOUCAILA** au sein du Conseil d'administration de la Société béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**  
**CHEF DE L'ÉTAT,**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-324 du 24 juin 2020 portant création de la Société béninoise pour l'approvisionnement en produits de santé et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 février 2025,

**DÉCRETE**

**Article premier**

Monsieur **Ousmane ISSA BOUCAILA** est nommé membre du Conseil d'administration de la Société béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé au titre du



représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, en remplacement de monsieur **Jacques Rolland AMADOU**.

## Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace Bodourin HOUNKPATIN

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.